

2023/250

Nomenclature: 1.1.10

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : PROLONGATION DU MARCHÉ 22FS11 - SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS : TÉLÉPHONIE FIXE ET INTERNET

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique et les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° relatifs aux procédures adaptées et notamment l'article relatif aux procédures passées sans publicité ni mise en concurrence pour un montant inférieur à 40 000 euros HT ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu la nécessité de prolonger le marché de service de télécommunications : téléphonie fixe et Internet ;

Considérant la prolongation de six mois du marché en cours nécessaire pour préparer le déploiement de la fibre sur le territoire tarnosien ;

DÉCIDE

Article 1er : de prolonger le marché de télécommunications : téléphonie fixe et Internet avec la société Céleste, pour un montant maximum de commande de 13 000 € HT.

Ce marché s'exécutera au moyen de bons de commande et aura une durée de prolongation de six mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023.

L'ensemble des modalités d'exécution de la prestation figure dans le document unique valant Cahier des Charges.

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le



site www.telerecours.fr

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- L'entreprise concernée

Fait à Tarnos, le 12 mai 2023

Publié sur le site Internet de la Ville le 25/05/2023

Le Maire de Tarnos,
Jean-Marc LESPADÉ

